

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur
les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur
la vérification des listes de signatures déposées le 26 février 2008 à l'appui de
l'initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 114 747 signatures déposées, 114 260 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Komitee eidg. Volksinitiative «gegen die Abzockerei», case postale 1068, Rheinstrasse 86, 8212 Neuhausen am Rheinfall.

2 avril 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2006 8319

Initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	39 901	154
Berne	13 614	133
Lucerne	4 425	13
Uri	358	0
Schwyz	1 853	55
Obwald	213	3
Nidwald	225	0
Glaris	372	0
Zoug	1 403	7
Fribourg	1 178	3
Soleure	2 780	13
Bâle-Ville	2 620	23
Bâle-Campagne	4 931	18
Schaffhouse	5 194	19
Appenzell Rhodes-Ext.	1 853	0
Appenzell Rhodes-Int.	298	5
Saint-Gall	7 825	8
Grisons	2 016	4
Argovie	10 789	8
Thurgovie	4 360	0
Tessin	560	6
Vaud	3 609	0
Valais	1 670	5
Neuchâtel	944	2
Genève	921	0
Jura	348	8
Suisse	114 260	487